

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
5 Avril 2019**

**OBJET : Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence - définition du dispositif pour le volet "rénovation des façades en centres-villes et villages".**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 5 Avril 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver les modalités du dispositif d'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence pour son volet "rénovation des façades en centres-villes et villages", conformément à l'annexe 1 du rapport,
- d'adopter le projet de règlement d'attribution de subventions accordées aux propriétaires d'immeubles pour le ravalement des façades, élaboré par le Département et le CAUE pour la mise en œuvre du présent dispositif, conformément à l'annexe 2 du rapport.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**